

D) Adéquation besoins-ressources

D) 1 ADEQUATION BESOINS-RESSOURCES EN GRANULATS

Les ressources "géologiques" hors contraintes s'avèrent extrêmement importantes dans le département. En Roussillon, cette ressource est évaluée à 1 milliard de m³ toute qualité confondue et sans tenir de toutes les contraintes urbanistiques et environnementales. L'adéquation entre les besoins définis au chapitre précédent et les ressources actuellement disponibles à partir des carrières autorisées a été établie en adoptant les principes suivants :

la production potentielle est équivalente à la totalité de la production maximale autorisée par l'arrêté préfectoral,

les productions sont évaluées en fonction des autorisations actuelles, sans tenir compte des possibilités d'extension de la validité des autorisations,

pour les carrières en roches massives, la production est affectée à hauteur de 85 % pour les fabrications de granulats et 15 % pour les remblais,

la distance maximale de livraison à partir d'un lieu d'extraction est fixée à 50 km,

les consommations se répartissent pour un tiers en sables et graviers et deux tiers en roches dures.

Le département a été découpé en 20 zones correspondant aux cantons à l'exception du secteur de Perpignan (regroupement des cantons pour cette zone urbaine).

Les potentialités d'approvisionnement ont ainsi été calculées pour les échéances 2002, 2007 et 2012 en distinguant les sables et graviers d'une part et les roches dures d'autre part (matériaux de bonne qualité et remblai).

Les tableaux obtenus permettent d'appréhender, par zone, les besoins courants évalués à 5,5 t par habitant (1,5 t par habitant en alluvions et 4 t par habitant en roches dures) et les productions réparties au prorata du nombre d'habitants des zones situées à moins de 50 km de la carrière.

La comparaison par zone (ou canton) entre les productions et les besoins courants permet d'évaluer le reliquat pour les grands travaux routiers (routes nationales et départementales, autoroutes), ligne nouvelle TGV, port maritime.

Les besoins pour les grands travaux ont été répartis dans les secteurs correspondants en respectant les échéanciers définis par les Maîtres d'Oeuvre.

Tableau n° 4 : Carrières autorisées en granulats

COMMUNE	NOM EXPLOITANT	SUBSTANCE	EAU	AP	ECHEANCE	SURFACE (en ha)	PRODAUT (en t)
ANGLES (LES)	CARRIERES ET BETON DU CAPCIR	GRAVIERS	N	09/08/1995	09/08/2015	4.6	18000
BOULOU (LE)	VAILLS J.	SABLE ET GRAVIERS	N	15/12/1981	15/12/2011	55	170000
LATOUR DE CAROL	ROUSSILLON AGREGATS	SABLE ET GRAVIERS	N	15/10/1986	15/10/2001	10	100000
NEFIACH	SOC CUFY FRERES	SABLE ET GRAVIERS	N	23/07/1987	23/07/2002	5	42500
PERPIGNAN	SARL SABLIERE DE LA SALANQUE	SABLE ET GRAVIERS	O	20/12/1996	20/12/2006	7.5	100000
SAINTE FELIU D' AVALL	SOC AMENAGEMENT T.P.	SABLE ET GRAVIERS	O	22/12/1997	22/12/2001	18	250000
VILLELONGUE DELS MONTS	VAILLS J.	SABLE ET GRAVIERS	O	03/08/1993	03/08/2008	20.3	272000
VINCA	BRL	SABLE ET GRAVIERS	O	EN COURS			100000
BAIXAS	SARL CARRIERES DE BAIXAS	CALCAIRE	N	26/07/1991	14/12/2021	62.6	2000000
CALCE	ST GUINTOLI	CALCAIRE	N	14/09/1993	14/09/2008	5	150000
ESPIRA DE L' AGLY	SARL CARRIERES DE BAIXAS	CALCAIRE	N	20/09/1985	20/09/2015	26	600000
LATOUR DE CAROL	ROUSSILLON AGREGATS	GNEISS	N	23/03/1984	23/03/2004	10	120000
PUYVALADOR	CARRIERES ET BETON DU CAPCIR	CALCAIRE	N	20/10/1989	20/10/2019	3	120000
SAINTE COLOMBE	ENTR CIVALE SA	CALCAIRE	N	13/06/1983	13/06/2013	25	600000
SALSSES-LE-CHATEAU	SARL SABLIERE DE LA SALANQUE	CALCAIRE	N	11/04/1997	11/04/2006	4.8	250000

Cette analyse indique un déficit pour les trois échéances 2002, 2007 et 2012 en ce qui concerne les sables et graviers. De même, il y a déficit en remblai pour les périodes 1997 -2002, eu égard aux besoins de la DDE et de la SNCF. Cependant, cette analyse n'a pas pris en compte les stocks disponibles actuellement sur les carreaux des carrières.

Sur l'ensemble du département, les autorisations en cours de validité permettent de couvrir les besoins pour les 15 prochaines années à venir sur la base d'un besoin global équivalent à 7,5 t/habitant et par an, sous réserve de réduire considérablement la proportion de matériaux alluvionnaires. Celle-ci s'établit en moyenne à 17 % en 2002, 15,5 % en 2007 et 3,4 % en 2012.

Cette analyse a été effectuée en englobant 100 000 t liées au curage annuel du barrage de Vinça.

Si l'on ajoute une production de 150 000 t de matériaux issus du dragage du lit mineur des cours d'eau (y compris Vinça), ces proportions s'établissent à 19,6 %, 18,5 % et 7,5 % aux échéanciers 2002, 2007 et 2012 ([voir tableau 5](#)).

Les évolutions sont traduites par l'histogramme en [figure 16](#).

Ces estimations ne prennent pas en compte le renouvellement d'autorisations existantes et encore moins la création de nouvelles carrières.

Par ailleurs, la courbe (figure 17) représentative de l'évolution des productions maximales autorisées pour les carrières fournissant des granulats en distinguant les alluvionnaires d'une part et les roches massives d'autre part, montre que **dès 2002, les ressources en granulats alluvionnaires ne permettent plus d'assurer l'approvisionnement à raison de 800 000 tonnes par an de ce type de produits (dans l'hypothèse du maintien dans les conditions actuelles des besoins et de la proportion entre l'origine des matériaux).**

Pour les prochaines années, la couverture des besoins en granulats nécessite, soit de renouveler les autorisations d'exploiter les granulats alluvionnaires (sous réserve de la continuité des gisements sur les sites en cause), soit d'ouvrir de nouveaux sites d'extraction de sables et graviers, soit encore de diminuer sensiblement la proportion de matériaux alluvionnaires au profit des granulats en roches massives.

Tableau 5 : Pourcentage de sables et graviers dans les approvisionnements

[Figure n° 16](#) : Evolution de la provenance des agrégats

[Figure n° 17](#) : Evolution des productions maximales autorisées

D) 2 ADEQUATIONS BESOINS-RESSOURCES EN AUTRES MATERIAUX

Les ressources autorisées par les carrières existantes exploitant des matériaux à usage industriel, agricole ou construction-ornementation atteignent (cf. tableau 6 et figures 18 et 19) :

690 000 t en feldspath,
1 670 000 t en calcaire blanc.

A l'horizon du schéma, c'est-à-dire 15 ans (2012), la production maximale autorisée par les carrières de feldspath atteindra encore 630 000 tonnes, soit très largement la demande actuelle qui avoisine 180 000 tonnes et qui pourrait éventuellement s'accroître jusqu'à 500 000 tonnes par an.

Par contre, pour les calcaires blancs, à partir du 27 juin 2004, le potentiel autorisé n'atteindra que 550 000 t. Actuellement, la production avoisine 600 000 t. Il y aura donc déficit dès 2004, si de nouvelles autorisations ne sont pas délivrées pour de nouveaux sites ou l'extension de sites existants.

Pour le gypse, la seule carrière en activité à Lesquerde est autorisée jusqu'en 2012 avec une production maximale de 100 000 t par an, la production réelle atteignant actuellement 30 000 t par an environ.

Tableau n° 6 : Production maximale autorisée en substances industrielles et matériaux de construction

COMMUNE	NOM EXPLOITANT	SUBSTANCE	EAU	AP	ECHEANCE	SURFACE (en ha)	PRODAUT (en t)
ARGELES SUR MER	SOC DES FELDSPATHS MIDI	FELDSPATHS	N	10/04/1985	10/04/2005	5	10000
ESPIRA DE L'AGLY	SOC PROVENCALE DE TRAVAUX	CALCAIRE	N	08/02/1984	08/02/2004	75	300000
ESTAGEL	SOC OMYA	CALCAIRE	N	13/06/1984	13/06/2004	4	20000
FENOUILLET	SOC DES FELDSPATHS MIDI	FELDSPATHS	N	19/06/1972	19/06/2002	34	30000
LESQUERDE	SOC BOURNET	GYPSE	N	15/06/1992	15/06/2022	14.5	100000
MOSSET	SOC DES FELDSPATHS MIDI	FELDSPATHS	N	20/07/1988	20/07/2018	5	30000
RASIGUERES	SOC DES FELDSPATHS MIDI	FELDSPATHS	N	13/06/1972	16/06/2002	44	10000
SAINT ARNAC	ETS BAUX S.A.	FELDSPATHS	N	21/11/1990	21/11/2020	44.5	10000
SAINT ARNAC	ETS BAUX S.A.	FELDSPATHS	N	03/08/1993	03/08/2023	171.5	300000
TARERACH	SOC DES FELDSPATHS MIDI	FELDSPATHS	N	11/04/1997	11/04/2027	61.7	300000
TAUTAVEL	SOC PROVENCALE DE TRAVAUX	CALCAIRE	N	27/06/1984	27/06/2004	67	300000
TAUTAVEL	SOC OMYA	CALCAIRE	N	26/10/1983	26/10/1998	269	500000
VINGRAU	SOC OMYA	CALCAIRE	N	04/11/1994	04/11/2024	98	450000
VINGRAU	SOC PROVENCALE DE TRAVAUX	CALCAIRE	N	12/06/1984	12/06/2014	4	100000
VIVES	FITE-COLOMINES SA	ARGILE BRIQ.TUILE	N	22/04/1983	22/04/1998	4	6000
BAIXAS	S.A. GUINET DERRIAZ	MARBRE	N	20/01/1983	20/01/2003	1	3000
BOULETERNERE	S.A.R.L.MORET-PALLARES	SCHISTES	N	09/12/1992	09/12/2022	9.2	3400
CALCE	S.A. GUINET DERRIAZ	MARBRE	N	20/01/1983	20/01/1998	5	7500
CORNEILLA DE CONFLENT	SOC PROVENCALE DE TRAVAUX	MARBRE	N	24/06/1988	24/06/1998	2	2000
CORSAVY	SARL MARBRES DU VALLESPER	MARBRE	N	09/09/1994	09/09/2014	0.3	1500
JUJOLS	ENTR HULLO	SCHISTES	N	17/02/1987	17/02/2007	1.1	8500
MONTAURIOL	BANTURE RENE	SCHISTES	N	07/01/1983	07/01/1998	12	1400
MONTAURIOL	S.A.R.L.MORET-PALLARES	SCHISTES	N	26/08/1983	26/08/1998	0.8	1400
MONTAURIOL	MAS RAYMOND	SCHISTES	N	11/05/1990	11/05/2010	2	700

Figure 18 : Evolution des productions maximales autorisées en feldspath